



RAPPORT

CCE 2020-1376

**Suivi du secteur de la distribution
pendant la crise du coronavirus**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Suivi du secteur de la distribution pendant la crise du coronavirus

Juin 2020

Personne de contact :
Lieselot Smet
lieselot.smet@ccecrb.fgov.be
Emmanuel Karel de Béthune
embe@ccecrb.fgov.be

Suivi du secteur de la distribution pendant la crise du coronavirus

La BNB et la FEB coordonnent une enquête hebdomadaire réalisée en collaboration avec différentes fédérations d'entreprises et d'indépendants (en particulier BECI, UNIZO, UWE et VOKA). L'objectif est d'observer l'incidence de la crise du coronavirus, semaine après semaine, sur l'activité économique en Belgique ainsi que sur la santé financière et les décisions des entreprises belges. Le secrétariat du CCE utilise ces données pour analyser des secteurs spécifiques, en l'occurrence dans le présent rapport le secteur de la distribution et les secteurs approvisionnés par celui-ci.

Baisse de 23% du chiffre d'affaires des entreprises belges

De manière générale, les entreprises interrogées soulignent encore une forte baisse de leurs ventes par rapport à la période antérieure à la crise. En tenant compte de la taille des entreprises et du poids des secteurs dans la valeur ajoutée belge, la baisse du chiffre d'affaires dont il est fait état est, en Belgique et par comparaison à l'avant-crise, de 23 % au 9 juin, c'est-à-dire un résultat en amélioration par rapport à ceux des enquêtes précédentes, à savoir -26% le 26 mai et -31% le 12 mai. Les autres indicateurs examinés affichent également un progrès mais la BNB tient à souligner que les indicateurs se situent encore et toujours à un niveau préoccupant.

Tableau 1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des secteurs qui ont une commission permanente au CCE (semaine du 9 juin)

	30-Mar	06-Apr	13-Apr	20-Apr	27-Apr	05-May	12-May	26-May	09-Jun	Average
Retail sales (food)	-3	-4	-8	0	-5	-8	-16	1	-9	-6
Retail sales (non-food)	-86	-85	-78	-70	-82	-70	-25	-29	-12	-60
Wholesale	-50	-48	-59	-47	-44	-34	-43	-17	-36	-42
Manufacture of food products	-14	-17	-24	-20	-15	-21	-17	-22	-21	-19
Accommodation and food service	-93	-83	-88	-95	-84	-87	-93	-85	-75	-87
Manufacture of furniture	-61	-63	-80	-58	-67	-36	-60	-30	-21	-53
Textiles, wearing apparel and shoes	-48	-57	-70	-70	-57	-62	-50	-50	-29	-55
Wood and paper products, and printing	-52	-20	-26	-49	-32	-26	-23	-30	-30	-32
Pharmaceutical and chemical products	-14	-20	-24	-11	-11	-23	-18	-21	-19	-18
Construction	-47	-46	-43	-46	-44	-29	-34	-14	-20	-36
Information and communication	-15	-21	-18	-23	-21	-29	-43	-27	-30	-25
Belgium ^a	-33	-36	-33	-34	-32	-29	-31	-26	-23	-31

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB.

Le 9 juin, l'impact de la crise du coronavirus est encore et toujours substantiel dans tous les secteurs qui se réunissent régulièrement au sein d'une commission consultative spéciale (CCS) du CCE. Certains secteurs sont cependant moins touchés en termes de chiffre d'affaires que l'économie belge considérée dans son ensemble. Le commerce de détail de l'alimentation (-9%) est relativement moins touché mais enregistre ces dernières semaines un recul tandis que l'horeca et le commerce de gros subissent durant la semaine du 9 juin les baisses les plus marquées (respectivement -75% et -36%). Malgré le recul prononcé du chiffre d'affaires à raison de 60% en moyenne durant l'ensemble de la période observée, le chiffre d'affaires du commerce de détail non alimentaire connaît une amélioration remarquable depuis le 12 mai. Celle-ci s'inscrit dans la ligne des attentes étant donné l'assouplissement au 11 mai des mesures liées au coronavirus et la réouverture du commerce de détail non alimentaire.

D'autres secteurs ayant enregistré une baisse de chiffre d'affaires plus forte que la moyenne pendant la semaine du 9 juin sont le secteur du bois, du papier et graphique (-30%), le secteur de l'information et de la communication (-30%) et le secteur textile (-29%).

Le chiffre d'affaires du commerce de gros a connu une évolution fluctuante durant les dernières semaines observées. Le commerce de gros est, en tant que maillon intermédiaire de la chaîne de valeur, également dépendant de la demande de produits finaux. Par exemple, les commerces de gros qui fournissent essentiellement l'horeca et le commerce de détail non alimentaire sont fortement touchés par les mesures liées au coronavirus. Les commerces de gros qui destinent une part importante de leurs produits à l'exportation souffrent également davantage de la crise du coronavirus que leurs homologues sectoriels. Étant donné que le nombre et le profil des répondants varient d'une semaine à l'autre, il est possible qu'une représentation plus large de ce type de commerces de gros lors de l'enquête du 9 juin soit une explication plausible de la détérioration du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du commerce de détail alimentaire est touché moins durement car la consommation de produits alimentaires de base est peu élastique à court terme. Pourtant, nous constatons dans ce secteur une baisse de chiffre d'affaires par comparaison au niveau de départ donné par l'enquête du 30 mars. On peut supposer que la constitution de réserves de provisions par le consommateur pendant les premières semaines du confinement n'y est pas étrangère. Certaines entreprises alimentaires et certains grands magasins ont ainsi réalisé de bonnes ventes au cours de ces mêmes semaines. Maintenant que ce réflexe de stockage est passé, la demande dans le commerce de détail alimentaire diminue également plus fortement par rapport à l'avant-crise. Une seconde explication possible de la baisse du chiffre d'affaires se situe au niveau d'un glissement de la demande, les achats de produits offerts dans les grandes surfaces sous la forme de repas préparés étant remplacés dans une certaine mesure par des colis repas livrés à domicile tels que ceux d'HelloFresh. Les télé-travailleurs ne devant pas se déplacer jusqu'à leur lieu de travail, ils ont entre autres consacré le temps qui s'est ainsi libéré à la préparation de repas frais. Et certains d'entre eux ont également découvert les avantages des colis repas livrés à domicile.

Le secteur de l'horeca est le secteur le plus touché parmi ceux qui sont représentés au sein du CCE. Parmi tous les secteurs de l'économie belge, seul le secteur des arts, spectacles et activités récréatives est atteint plus durement. Lorsque l'horeca peine à se maintenir, les fournisseurs et tous les acteurs de la chaîne de valeur en ressentent indirectement les conséquences économiques néfastes. Les dégâts économiques totaux sont donc un multiple de la perte directe de chiffre d'affaires dans l'horeca proprement dit. La politique menée devra réserver une attention spécifique au secteur de l'horeca et aux entreprises qui y sont étroitement liées afin d'offrir à ces secteurs une voie d'issue à la crise et de leur éviter une vague de faillites.

Ces chiffres soulèvent dès lors la question de savoir comment prendre des mesures de politique qui soient à la fois transparentes et simples tout en étant des instruments efficaces et sur mesure permettant aux entreprises en difficulté de sortir de cette crise.

Les entraves au redressement économique

La raison la plus souvent avancée par les entreprises interrogées en ce qui concerne les entraves au redressement de leur chiffre d'affaires est la faiblesse de la demande (63%) ; cette assertion est valable dans la plupart des branches d'activité. Les autres raisons mentionnées sont grandement propres à la branche d'activité dont l'entreprise fait partie. Les difficultés d'application des règles de la distanciation sociale ont en premier lieu des répercussions sur l'horeca suivi de la construction. Une entreprise interrogée sur 10 se dit aussi confrontée à des problèmes d'approvisionnement. Les secteurs relativement les plus touchés sur le plan de l'approvisionnement sont la construction, l'industrie du meuble et l'industrie pharmaceutique et chimique.

Dans le secteur de la distribution aussi, la faiblesse de la demande constitue la principale entrave au retour au niveau de chiffre d'affaires d'avant la crise. Trois commerces de gros interrogés sur quatre et presque sept commerces de détail non alimentaires interrogés sur 10 imputent l'absence de redressement économique au manque de demande. Dans le commerce de détail alimentaire, quatre entreprises sur 10 se déclarent bridées par l'état de la demande. En outre, le secteur de la distribution est aussi confronté à une perturbation au niveau de l'offre. 18% des commerces de gros et commerces de détail non alimentaires interrogés ainsi que 12% des commerces de détail alimentaires déclarent se heurter à des problèmes d'approvisionnement.

Tableau 2 : Entraves au redressement économique - semaine du 12 mai

Survey 12 May	Lack of demand	Social distance	Supply chain problems	Liquidity problems	Staff shortage	Other	No
Horeca	34	59	2	2	1	21	3
Construction	48	26	26	7	10	10	16
Food products	68	6	5	6	2	11	16
Furniture	74	13	22	4	0	4	4
Pharmaceutical and chemical products	57	3	20	4	1	7	26
Textiles, wearing apparel and shoes	84	4	11	7	0	16	2
Wood and paper products, and printing	87	2	11	9	4	2	6
Retail sales (food)	40	11	12	5	2	23	28
Retail sales (non-food)	68	8	18	5	0	21	6
Wholesale	75	2	18	3	2	8	14
Belgium ³	63	12	10	5	3	13	16

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB.

Bien que le nombre de chômeurs temporaires soit en forte régression, la perte d'emplois escomptée reste considérable

Le chômage temporaire a poursuivi sa baisse par rapport aux semaines antérieures ; c'est ainsi qu'un travailleur sur sept est actuellement encore en chômage temporaire au niveau de l'ensemble de l'économie alors que la proportion était d'un sur trois durant la semaine du 17 avril. C'est l'horeca qui recourt le plus fréquemment au chômage temporaire puisqu'on y dénombrait presque un travailleur sur deux en chômage temporaire pendant la semaine du 9 mai ; il est en ce suivi par les entreprises textiles (34%) et les commerces de gros (24%). Les commerces de gros assistent ainsi à une augmentation de 5% du nombre de chômeurs temporaires par rapport à l'enquête précédente. Le commerce de détail alimentaire fait lui aussi davantage appel au système de chômage temporaire qu'au moment de l'enquête précédente. Il est vrai que ces derniers secteurs ont assisté à une baisse de chiffre d'affaires durant la même période.

Tableau 3 : Emploi des travailleurs pendant la semaine du 9 juin

Survey 9 June	temp. un employed	telework	mix tele-workplace	at workplace	sick leave	on leave
Horeca	48	0	1	50	2	0
Construction	4	5	7	81	3	0
Food products	8	7	9	67	5	3
Furniture	8	4	4	81	2	1
Pharmaceutical and chemical products	3	15	13	60	4	4
Textiles, wearing apparel and shoes	34	1	33	30	1	0
Wood and paper products, and printing	18	7	11	61	2	2
Information and communication	9	48	30	11	1	2
Retail sales (food)	9	0	0	87	3	0
Retail sales (non-food)	13	4	4	78	1	0
Wholesale	24	5	14	55	1	1
Belgium ³	14	14	17	51	2	1

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB.

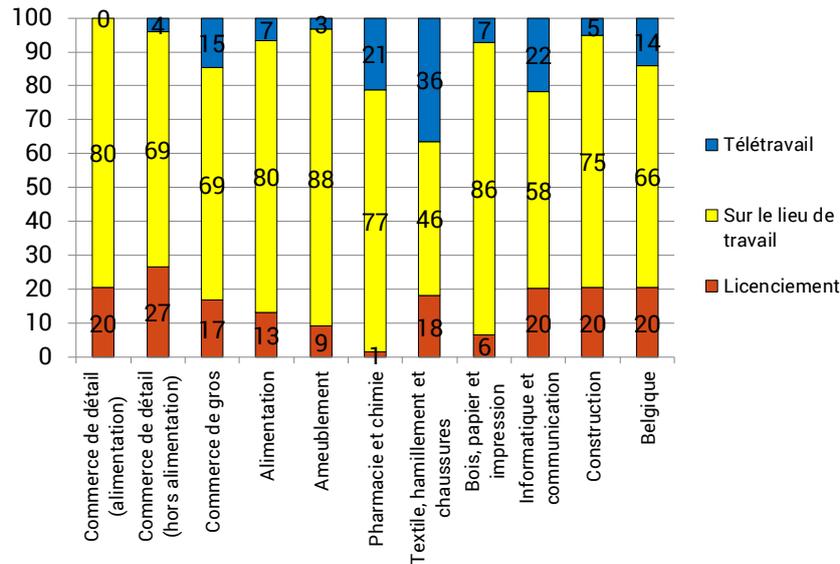
L'assouplissement systématique des mesures sanitaires s'accompagne de la poursuite du démantèlement du télétravail à temps plein qui retombe à 14% en moyenne dans l'économie belge. Une part plus large des travailleurs (17%) combine le télétravail et le travail présentiel et plus de la moitié des travailleurs exerce son activité exclusivement sur place.

Dans le secteur de la distribution, le travail à distance à temps plein continue à régresser, le recul le plus marqué étant observé dans les commerces de gros. Il se peut qu'une partie des travailleurs ait été mise au chômage temporaire mais on constate aussi une légère augmentation du nombre de travailleurs combinant le travail à distance et le travail sur place.

Le chômage temporaire est un instrument efficace permettant de faire face aux périodes provisoires d'activité économique moindre et de prévenir les licenciements. Cet instrument a en effet permis à de nombreux secteurs et à leurs travailleurs d'échapper à un drame économique. 9% des travailleurs du commerce de détail alimentaire et 13% des travailleurs du commerce de détail non alimentaire étaient en chômage temporaire durant la semaine du 9 juin. Le commerce de gros compte 24% de chômeurs temporaires, soit significativement plus que la moyenne belge qui est de 14%. Une grande partie des secteurs peuvent redémarrer ou rouvrir leurs portes mais ce processus doit se faire graduellement et il va de soi qu'il n'est pas possible de remettre tous les travailleurs au travail en une fois. Dans ce contexte, les autorités publiques devront prendre garde à ne pas démanteler trop vite les systèmes flexibles de chômage économique temporaire, et ce également dans le secteur de la distribution.

Il ne sera pas possible à tous les travailleurs en chômage temporaire de reprendre le travail. Sur la base d'une enquête pendant la semaine du 12 mai, 27% des chômeurs temporaires du commerce de détail non alimentaire perdraient malgré tout leur emploi à l'issue de la période de chômage temporaire. Cette part supérieure à la moyenne doit cependant être quelque peu nuancée. Le segment non-food faisait l'objet jusqu'au 11 mai d'une fermeture générale obligatoire. Durant la semaine du 9 juin, deux mois après la réouverture, il est plus que probable que ce tableau soit moins pessimiste. Il n'empêche que force est de considérer cette part comme supérieure à ce qui sera la normale. Le commerce de détail alimentaire et le commerce de gros déclarent devoir qu'ils devront licencier respectivement 20% et 17% des chômeurs temporaires lorsque le chômage temporaire sera supprimé. Il est certain que la prolongation de la procédure simplifiée de chômage temporaire pourrait réduire cette perte d'emplois mais il n'existe aucune analyse permettant de savoir quelle est la durée de la prolongation permettant d'obtenir l'impact optimal.

Graphique 1 : Retour des chômeurs temporaires par secteur (12/05/2020)



Question posée : Qu'advient-il, selon vos perspectives actuelles, du personnel de votre entreprise s'il n'entre plus en ligne de compte pour le chômage temporaire ou si vous n'optez plus pour ce régime ?

Source : BNB (données provisoires)

À cet égard, les entreprises tous secteurs confondus disent également avoir l'intention de licencier environ un chômeur temporaire sur cinq. Ceci signifie qu'on pourrait dénombrer jusqu'à 180 000 pertes d'emploi (BNB, 11 mai).

Il faut donc espérer que les pouvoirs publics pourront également mettre en place ou consolider des mesures permettant d'éviter les licenciements dans l'ensemble de l'économie et en particulier dans le secteur de la distribution qui, grâce à sa part de plus de 12%, apporte une importante contribution à l'emploi.

Liquidités et risque de faillite

Les entreprises font mention de moins de problèmes de liquidité ; la perception du risque de faillite est également en amélioration. 72% des répondants déclarent n'avoir aucun problème de liquidité, contre des pourcentages moyens de 67% en mai et de 58% en avril. Une légère amélioration se dessine donc mais 23% des entreprises interrogées estiment que les liquidités dont elles disposent ne leur permettront de résister que pendant trois mois au maximum (BNB, 01 mai).

Tableau 4 : Pourcentage des répondants estimant qu'une faillite est probable ou fort probable

	30-Mar	06-Apr	13-Apr	20-Apr	27-Apr	05-May	12-May	26-May	09-Jun	Average
Horeca	14	20	19	20	24	19	24	20	23	20
Construction	5	7	6	5	5	2	3	3	1	4
Food products	4	5	9	7	10	6	8	11	8	7
Furniture	9	9	4	9	9	11	0	8	0	7
Pharmaceutical and chemical products	2	3	3	1	6	3	9	5	4	4
Textiles, wearing apparel and shoes	16	16	16	20	11	10	5	13	7	13
Wood and paper products, and printing	9	11	11	9	15	16	13	5	8	11
Retail sales (food)	8	8	7	4	10	5	9	5	5	7
Retail sales (non-food)	10	12	9	14	11	11	6	9	9	10
Wholesale	7	7	6	5	11	4	5	6	6	6
Belgium ³	6	8	7	7	9	7	8	8	6	7

Source : BNB (chiffres provisoires)

Nous constatons que les secteurs où les pertes de chiffre d'affaires sont les plus marquées (notamment l'horeca, les arts, spectacles et activités récréatives, le commerce de détail non alimentaire...) sont aussi ceux où les entreprises encourent le plus grand risque de faillite. Dans le commerce de détail non alimentaire, 9% des chefs d'entreprise interrogés indiquent qu'une faillite est probable ou très probable. Les parts correspondantes dans le commerce de gros et dans le commerce de détail non alimentaire se chiffrent respectivement à 6% et à 5%.

Les risques de faillite restent élevés et témoignent du danger de dégâts permanents au tissu économique belge que recèle la crise du coronavirus. L'activité économique en Belgique se contracterait, selon les estimations de la BNB, de 9% en 2020 du fait des mesures restrictives imposées en vue de combattre la propagation de la pandémie de COVID-19 (BNB, 25 mai). Les perspectives à moyen terme publiées en juin par le Bureau fédéral du plan (BFP) s'attendent même un recul de 10,5%. Mais le BFP escompte une vigoureuse reprise économique en 2021 (+8,2%) et en 2022. La BNB déclare qu'en 2022, le PIB serait encore inférieur d'environ 4% au niveau sur lequel on tablait avant la crise. Le BFP est même quelque peu plus pessimiste et considère que ce sera jusqu'en 2025 que l'activité économique sera inférieure de 4% aux attentes normales. Ceci indique que l'économie belge subira effectivement un dommage permanent du fait de la crise sanitaire.

Les préoccupations des entreprises sont en recul pour la quatrième semaine consécutive mais restent fortes puisqu'elles sont chiffrées à 6,3 sur une échelle allant jusqu'à 10. Cet allègement des préoccupations pourrait toutefois déjà avoir un effet positif sur les investissements. Presque un chef d'entreprise sur deux souhaite postposer ses projets d'investissement. Il s'agit d'une amélioration par rapport à la fin du mois d'avril (62%) mais le chiffre n'en reste pas moins très élevé. Les entreprises ayant des projets d'investissement font en outre état d'une baisse des investissements de 32% par rapport au niveau antérieur à la crise du coronavirus. L'impact de la crise sur les investissements des entreprises est négatif dans tous les secteurs. Les secteurs les plus touchés restent l'horeca et le secteur des arts, spectacles et activités récréatives ainsi que les secteurs qui leur sont apparentés et leurs fournisseurs dont les commerces de gros.